

2023

2024



BREVET D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL EN APPRENTISSAGE

FORMATION BEF

Une formation en ALTERNANCE et sous CONTRAT D'APPRENTISSAGE sur une saison

Diplôme professionnel délivré par la Fédération Française de Football

Titre à Finalité Professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP

Jeunes de 18 à 29 ans révolus



LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL - IR2F
ir2f@mediterranee.fff.fr - Tél : 04 42 90 17 99
Europôle de l'Arbois - 390 Rue Denis Papin - CS 40461
13592 AIX-EN-PROVENCE - CEDEX 3



Le métier de l'apprenti Entraîneur

- Mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football de niveau régional minimum (U15 à Seniors), dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges)
- Entraîner et diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;



- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

Les avantages de l'apprentissage

Pour l'apprenti

- Obtenir un diplôme qualifiant
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation
- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié



Pour l'employeur (le Club)

- Former un futur salarié et lui apprendre un métier qualifiant
- Intégrer un jeune à la vie et à la culture du club, le fidéliser au club ... (projet club)
- Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement





Volume horaire

400h de formation au rythme d'une semaine de formation par mois

Contrat sur 12 mois

**400 Heures
en formation**

+

**1100 Heures
en club**

=

**1500 Heures
en présentiel**



Le contenu de la formation

La formation au Brevet d'Entraîneur de Football en Apprentissage se compose de 3 Unités Capitalisables (UC) auxquelles s'ajoutent des modules complémentaires et des renforcements :

- **UC1** – être capable de mettre en oeuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors).
- **UC2** – être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- **UC3** – être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- **Modules complémentaires** – Mise à niveau BEF, Module Arbitrage, Module Informatique, Préparation Athlétique.

Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Séniors)

Equivalence avec le diplôme européen : UEFA A



COMBIEN CA COÛTE ?



Récapitulatifs des charges et aides



	Apprentis -18 ans	Apprentis 18 à 20 ans	Apprentis 21 à 25 ans	Apprentis + 26 ans
Salaire brut mensuel	471 €	751 €	926 €	1 747€
Estimation charges sociales mensuelles	10 €	10 €	15 €	45 €
Aide employeur mensuelles (aide exceptionnelle annuelle de 6 000 € pour les apprentis*)	500 €	500 €	500 €	500 €
Coût employeur restant à charge par mois	0 €	261,30 €	441 €	1 292 €
Coût employeur restant à charge par an	0 €	3 135 €	5 292 €	15 506 €

*!/ Pour un stagiaire redoublant le montant de l'aide à l'embauche d'un apprentis est diminuée.
Se rapprocher du [CFA des Métiers du Football](#) pour plus de renseignements.



Charges & aides complémentaires

CHARGES COMPLEMENTAIRES

- **Mutuelle** : prise en charge minimale de l'employeur de 50%
- **Hébergement et restauration**
- **Médecine du travail** : 100€/an (estimation)

AIDES COMPLEMENTAIRES

- AFDAS* : hébergement et restauration dans la limite de 600€/an
- FAFA Formations* : entre 30% et 50% du reste à charge
- Aide maître d'apprentissage
- Aide de 500 € au permis de conduire*
- Région*

*sous conditions



Exigences préalables à l'entrée en formation



- être âgé de 18 ans révolus,
- être licencié à la Fédération française de football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

Et remplir au moins une des conditions suivantes :

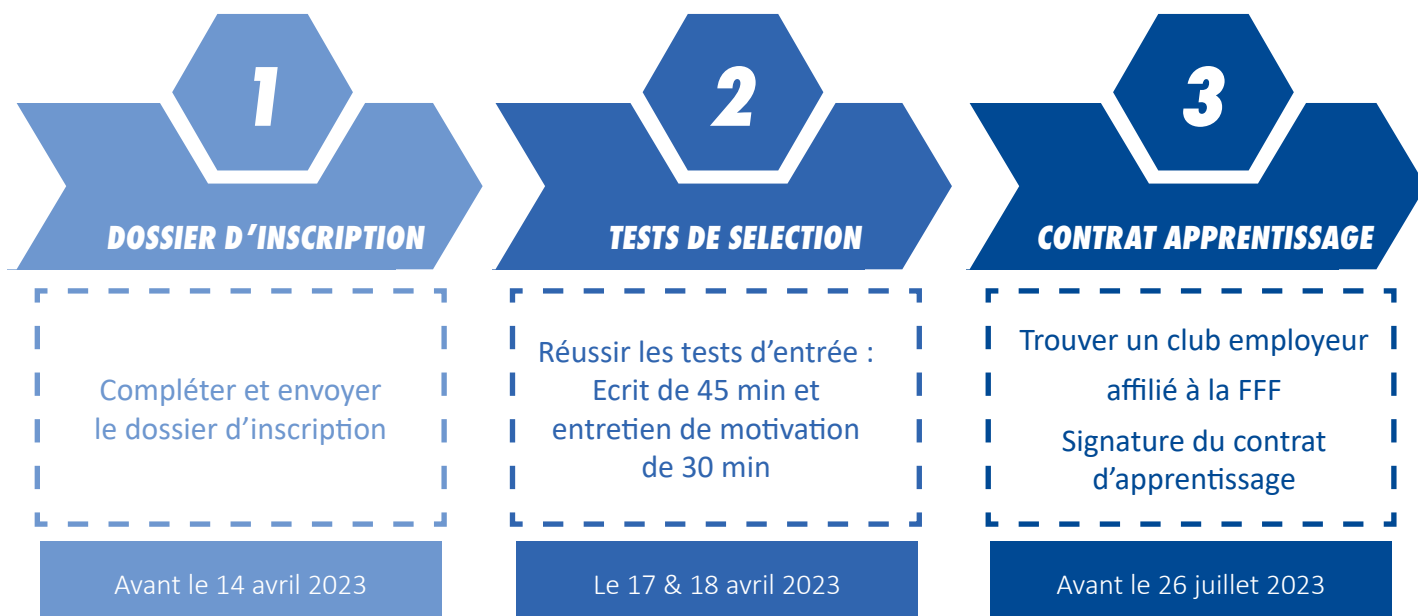
- être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,
- être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN)
- être ou avoir été sportif de haut niveau de football
- avoir participé à 100 matchs en tant que joueur(se) dans les championnats des compétitions fédérales suivantes : Ligue 1, Ligue 2, N1, N2, N3 – D1 Futsal – D1 Féminine – D2 Féminine
- être titulaire du BEES 1er degré option football,
- être titulaire du BPJEPS, mention « football ».
- être titulaire d'au moins une U.C. du BEF obtenue lors d'une VAE



Exigences capacitaires :

- Justifier d'une motivation pour le « métier »
- Démontrer un intérêt pour les jeunes joueurs et moins jeunes par la participation active à leur évolution dans la discipline
- Participer à la vie associative, éducative et sportive (projet club)
- Savoir communiquer et transmettre des consignes, conseiller, enseigner un savoir être et un savoir faire.

Les grandes étapes





INDICATEURS DE RESULTATS



	Inscrits aux Tests	Dont public féminin	Admis	Dont public féminin	Taux d'admission	Stagiaires Positionnés	Présents Lors de la Certification	Diplômés	Taux de diplômé
Saison 2019-2020	2	1	2	1	100 %	2	2	2	100 %
Saison 2020-2021	8	0	3	0	37,5 %	3	3	3	100 %
Saison 2021-2022	4	2	4	0	100 %	4	4	4	100 %



CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP



Lorsqu'un candidat, à l'entrée en formation de Moniteur de football, est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoise un ou des aménagements de formation ou de certification, il doit faire une demande auprès de la Commission Fédérale des Entraîneurs et des Educateurs de la FFF au plus tard 2 mois avant le premier jour des tests de sélection.

Cette demande se fait via le formulaire à télécharger ci-après « [mise en œuvre dispositions particulières pour personnes handicapées](#) ». En plus du formulaire, le dossier comporte au minimum le dossier de candidature à la formation, un CV, une lettre de motivation pour son projet, un certificat médical décrivant la nature de son handicap ainsi qu'un avis médical précisant les aménagements nécessaires à prévoir. Le candidat peut y ajouter toute pièce qu'il jugerait utile.

La Commission Fédérale des Entraîneurs et des Educateurs – Section Equivalence de la FFF consulte pour avis un des membres de la Commission Fédérale Médicale ainsi que le responsable pédagogique de ladite formation afin de statuer sur la demande.

A l'issue de cette consultation, elle refuse ou accorde le ou les aménagements demandés au regard de la sécurité du candidat, des pratiquants, des tiers. La Commission Fédérale des Entraîneurs et des Educateurs – Section Equivalence est tenue de produire un avis motivé de sa décision, qu'il s'agisse d'un accord ou d'un refus.

Dans le cas où des aménagements sont acceptés, ils sont portés sur le livret de formation et communiqués à l'équipe pédagogique et au jury de certification.

L'Organisme de Formation peut refuser la délivrance du livret de formation s'il estime que les conditions de sécurité du candidat et des tiers liées aux aménagements accordés ne peuvent être garanties dans le cadre de la formation.

En dehors de cette procédure, le jury ne peut accorder aucun aménagement des situations formatives et certificatives.



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

CFA DES METIERS DU FOOTBALL

- Accompagnement RH des apprentis et des employeurs
- Enregistrement des contrats (CERFA)
- Suivi des conventions CFA/Employeurs
- Suivi de l'employabilité
- Edition des cartes étudiants
- Veille réglementaire sur le droit social



Plus d'informations ici

CFA DES METIERS DU FOOTBALL

cfa.iff@fff.fr - Tél : 01 44 31 77 00

87, boulevard de Grenelle

75015 PARIS



UFA IR2F - MEDITERRANEE

- Accueil des apprentis et des employeurs
- Organisation pédagogique en présentiel et à distance
- Gestion administrative des sessions
- Relais du CFA sur l'accompagnement RH

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS & FINANCIERS

Carine CHAUVIERE

Référente administrative en charge du BEF Apprentissage
ir2f@mediterranee.fff.fr - Tél : 04 42 90 17 99

Arnaud DOUDET

Directeur Adjoint en charge du Pôle développement
adoudet@mediterranee.fff.fr - Tél : 06 11 85 15 5

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

Nicolas DUBOIS

Conseiller Technique Régional en charge de la formation
ndubois@mediterranee.fff.fr - Tél : 06 12 97 05 04

Jean-François VERGER

Conseiller Technique Régional en charge de la formation
jfverger@mediterranee.fff.fr - Tél : 06 82 03 19 10